

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les actions de formations agréées par VIVEA :

La session d'instruction VIVEA du 19 mars 2020 a agréé les formations suivantes pour ses contributeurs :

Titre des formations	Organismes de formation	Numéros de téléphone
Certificat de Compétences au Transport Routier d'Ongulés domestiques et de Volailles (CCTROV) Equins	Association de Formation et d'action sociale des écuries de courses	03 44 62 41 82
Formation aux robots tondeuses - niveau 1	Centre de formation professionnelle	01 30 87 18 40
Règlementation et hygiène en magasin	Chambre d'Agriculture de Région Ile de France	01 39 23 42 39
Tout comprendre à la réglementation OGM et aux enjeux pour les producteurs bio	Fédération Nationale d'Agriculture Bio	01 43 38 18 71
Brevet Fédéral d'Encadrement d'Equitation Ethologique niveau 1	Haras de la Cense	01 30 88 49 00
L'engagement par la formation : Développer l'offre de services de son GDS	IFOCAP	01 55 50 45 45
Agir collectivement auprès des acteurs territoriaux	Jeunes Agriculteurs National	01 42 65 17 51
Communiquer avec les médias		
Gérer son stress et argumenter son opinion pour être à l'aise à l'oral		
Analyser la fertilité du sol et adapter ses pratiques	Les Champs des Possibles	06 51 34 31 24
Concevoir un plan d'action global pour le bien-être au travail dans sa ferme	Les Champs des Possibles	06 51 34 31 24
Savoir 5 : Affiner la communication à cheval	SARL Andy Booth Equitation Ethologique	06 81 08 15 28
Formation Certiphyto conseil	SAS CERTIF'AGRI	06 20 80 76 13
SENEQUE 16 Enjeux et perspectives sectorielles (M4)	Services Coop De France	01 44 17 57 00

Dématérialisation des marchés publics	Unep services	01 42 33 33 41
Génie écologique, se positionner sur de nouveaux marchés		
Rendre plus attractif le contenu de son mémoire technique		
Transmission d'entreprise : Préparer l'avenir de votre entreprise		
Hygiène : Maîtriser les risques en atelier de transformation fermier	YBConsultant	06 73 13 33 20

Ces formations sont ouvertes à tous. VIVEA prend en charge tout ou partie des frais de formation de ses contributeurs non salariés chefs d'entreprises agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux.

Vous partez en formation : ayez le réflexe remplacement

Vous pouvez vous faire remplacer pour suivre une formation, sans aucune charge administrative.

Le remplacement se déroule soit le jour même de la formation, soit un autre jour à votre convenance (dans un délai de 3 mois et selon la disponibilité des agents de remplacement).

Tarifs de remplacement : de 18 € à 75 € (en fonction de la durée de la formation et de votre âge)

N'hésitez pas à contacter votre service de remplacement.

Service de remplacement Seine-et-Marne – Séverine MORET : 01-64-79-30-56 ou remplacement77@gmail.com

Service de Remplacement en Agriculture d'Ile de France – Nelly VETTESE : 01-39-53-73-94 ou contact.sraif@orange.fr



Toutes les formations de France agréées par VIVEA sont disponibles sur www.vivea.fr, à l'onglet : choisir une formation